

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2019	01	11	01	Tarifs municipaux 2019	7.10	Finances Locales - Divers

République Française - Département de la Drôme

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)

DECISION DU MAIRE n° 2019-01

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier sur Rhône,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de compétences accordée au Maire par le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 avril 2014,

DÉCIDE :

Article 1 : de rapporter, à compter du 15 janvier 2019 et du 1er août 2019 pour les cantines scolaires, toutes décisions antérieures relatives aux tarifs municipaux et de fixer les différents tarifs municipaux comme suit :

Article 2 : Locations de salles

SALLE DESIRE VALETTE				
Location (caution 500 €)	Sociétés locales (1 spectacle + 2 répétitions comprises)	Sociétés extérieures (1 spectacle)	Sociétés de spectacles professionnels (1 spectacle)	Forfait chauffage Par jour d'occupation
Une journée	170 € + Forfait chauffage	520 € + Forfait chauffage	1 100 € +	80 €
Week-end	320 € + Forfait chauffage	720 € + Forfait chauffage	Forfait chauffage	160 €
Forfait répétition	60 € + forfait chauffage	60 € + forfait chauffage	60€ + forfait chauffage	80 €
Régie son et lumière		Petit Forfait	Grand Forfait	
	Sociétés Locales	80 €	220€	
	Sociétés extérieures	110 €	320€	
Hors matériel supplémentaire qui sera facturé				
Nettoyage	Nettoyage niveau 1 (Grande salle, déambulatoire, hall, bar, vestiaires, WC handicapés, sanitaires RDC)	Nettoyage Laboratoire	Nettoyage niveau 2 + escaliers	Loges
Semaine	125 €	20 €	80 €	62 €
Dimanche	135 €	22 €	96 €	67 €
Férié	165 €	25 €	117 €	77 €

Salle polyvalente – Espace de loisirs et de restauration			
Location	Saint-Valliérais	Habitants autres communes	Chauffage
1 journée, (uniquement en semaine)	150 euros	500 euros	40 euros
Weekend (soit 48 heures, samedi-dimanche)	250 euros	750 euros	70 euros
Forfait nettoyage obligatoire	60 euros		
Arrhes	100 euros		
Caution	500 euros		
Nettoyage complémentaire en cas de dépassement du forfait	19 euros / heure		

SALLES DE REUNION		
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Tarif normal par demi-journée	Tarif dégressif par demi-journée si + de 40 demi-journées de location par an
Mairie – Salle des Sociétés	20,00 €	
Mairie – 2 ^{ème} étage - Salle n° 1	8,00 €	
Mairie – 2 ^{ème} étage - Salle n° 2	7,00 €	
Mairie – 2 ^{ème} étage - Salle n° 3	20,00 €	
Maison Associations – Salles réunion (003, 202, 203, 206-207, 303 et 304, 305)	8,00 €	6,50 €
Maison Associations – Bureaux (inf 15 m ²) : salles 102, 301, 302 et 310	7 €	6 €
Maison Formation Emploi - Bureau	7,00 €	5,00 €
Maison Formation Emploi – Salle de réunion	9,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	14,00 €	11,00 €
Point Accueil Social - Bureau	7,00 €	5,00 €
Point Accueil Social – Salle de réunion	9,00 €	6,50 €
Maison Formation Emploi – Bureau + salle réunion	14,00 €	11,00 €
Maison des associations – salle 103	12 € / heure	

INFRASTRUCTURES SPORTIVES		
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>		
	Tarif / jour	Forfait chauffage / jour <i>Date à déterminer selon conditions climatiques</i>
Complexe Sportif Nord – Spectacles / événementiels	1500 €	Selon nb salles Cf ci-dessous
Complexe Sportif Nord – Une salle	170 €	150 €
Complexe Sportif Nord – Deux salles	300 €	250 €
Complexe Sportif Sud	170 €	130 €
Cautioin Complexes sportifs Nord et Sud	1 000 €	
Nettoyage	125 € par salle occupée et par jour	
Stade Betton	50 € + 100 € en cas d'utilisation de l'éclairage	
Complexe Sportif Nord – Salle principale	16 € / heure	
Complexe Sportif Nord – Mur d'escalade	5 € / heure	
Boulodrome	16 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle principale	16 € / heure	
Complexe Sportif Sud – Salle de combat	7 € / heure	
Salle Pierre Chalieux	16 € / heure	
Stade Betton	5 € / heure	
Stade Champis	3 € / heure + 100€ en cas d'utilisation de l'éclairage	
Maison des Associations - Salle n° 205	6 € / heure	
Maison des Associations - Salle n° 309	6 € / heure	

Pour les associations qui utilisent une infrastructure autre que celles réservées habituellement : participation pour frais de fonctionnement des infrastructures sportives calculée sur la base de location des tarifs ci-dessus pondérée par le nombre de licenciés résidents à Saint-Vallier et par le pourcentage de jeunes.

Location spectacles / événementiels au Complexe Sportif Nord : Prise en charge des frais d'un chargé de sécurité par l'organisateur.

ESPACE D'ARTS PLASTIQUES	
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>	
Espace d'Arts Plastiques	20 € par jour

KIOSQUE PLACE DU CHAMP DE MARS	
<i>Paiement après émission d'un titre de recettes</i>	
Location kiosque	50 € par jour
Caution	300 €

Article 3: Location de matériel divers

- Location de chaises : 0,50 euros / chaise
- Location de tables : 1,00 euro / table
- Location de tapis de sol : 0,50 euros / tapis
- Location des plateaux : 1,00 euro / plateau
- Location des grilles d'exposition : 0,50 euros / grille

Article 4 : Ménage

Coût horaire d'intervention du personnel d'entretien de bâtiments : 19,00 euros

Article 5 : Foyer restaurant Cornu

Le tarif unitaire du ticket repas du Foyer Restaurant Cornu est fixé à la somme de :

- repas quotidien : 7,10 euros
- repas de fête : 10,50 euros
- menu diabétique : 7,25 €

Article 6 : Cantines Scolaires

Elèves : 3,85 €
 Enseignants : 5,65 €

Article 7 : Point Accueil Social

Droit d'entrée annuel SEPTEMBRE à SEPTEMBRE par famille	
Famille Saint-Valléroise	12,00
Famille non Saint-Valléroise	32,00

Cette adhésion donne droit à la participation aux activités mises en place au Point Accueil social gratuites (écho des parents, CLAS, cours de langues...) ou payantes.

Participation transport en car		
Dans un rayon de 150km autour de Saint-Vallier	5,00 euros par enfant	8,00 euros par adulte
Dans un rayon de 150 km à 250 km autour de Saint-Vallier	7,00 euros par enfant	12,00 euros par adulte
Dans un rayon de plus de 250 km autour de Saint-Vallier	8,00 euros par enfant	13,00 euros par adulte
Autres activités		
Participation au jardin collectif	30 € par an et par parcelle	
Participation aux ateliers Cuisine	3,00 euros par atelier par participant Saint-Vallérois	4,00 euros par atelier par participant non Saint-Vallérois
Participation aux Ateliers Pâtisserie	1,00 euros par atelier par participant Saint-Vallérois	2,00 euros par atelier par participant non Saint-Vallérois
Participation au vide-grenier	2,00 euros par mètre linéaire	
Prix de vente d'une part de gâteau à l'occasion d'une manifestation	1,00 euro la part	

Prix de vente d'une boisson à l'occasion d'une manifestation	0,50 euros la boisson
Participation aux sorties loisirs et sorties Anim'Foyer hors commune	La participation due par participant <u>saint-valliérois</u> sera calculée en fonction du coût réel de l'activité, déduction faite de l'aide financière communale éventuelle. Les participants <u>non saint-valliérois</u> ne bénéficient pas d'aide communale.
Animations Foyer cornu sur la commune	Participation aux animations payantes du Foyer Cornu fixée à 1 € par personne.
Transport en minibus communaux	1€ par personne/trajet aller/retour
Livre de recettes atelier cuisine	3,00 € le livre
Jardinière (opération balcons fleuris cofinancée par DAH26)	<p>Vente de jardinières en kit (support – terreau – plantes) Tarif n° 1 : destiné aux habitants <u>n'ayant jamais participé</u> à l'opération balcons fleuris dans les bâtiments sélectionnés 1 jardinière : gratuite 2 jardinières : 3 € 3 jardinières : 5 € Tarif n° 2 : destiné aux habitants ayant déjà participé à l'opération balcons fleuris 1 jardinière : 5 € 2 jardinières : 9 € 3 jardinières : 13 € Vente lot de plantes 1 lot de 3 plantes : 3 € 1 lot de 3 plantes : 5 € 1 lot de 3 plantes : 7 €</p>
Œuvres de l'atelier créatif	2,00 € par objet

Article 8 : Cimetière

Catégories	Tarif
Concession pleine terre d'une durée de 30 ans	Le m ² 160,00 euros
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 15 ans (uniquement pour le renouvellement)	Prix forfaitaire..... 100,00 euros
Emplacement pleine terre (40 x 50 cm) pour urne funéraire Durée : 30 ans (uniquement pour le renouvellement)	Prix forfaitaire..... 160,00 euros
Emplacement columbarium Durée : 15 ans	Prix forfaitaire..... 350,00 euros

Article 9 : Occupation du domaine public

	Tarifs en Euros :
Commerçants non sédentaires	
Abonnés : par mètre linéaire et par trimestre, foires annuelles comprises	5,00 euros
Non-abonnés :	
Par mètre linéaire et par marché - Minimum de perception de 2 mètres	1,50 euros
Foire par mètre linéaire avec un minimum de perception de 2 mètres	1,80 euros

Installations ludiques temporaires vogue		
Stands d'adresse, manèges « tout public », manèges pour enfants		
Emplacement de moins de 30 m ²	Droit fixe par fête	40 €
	Par m ² du métier	2.50 €
Emplacement de plus de 30 m ²	Droit fixe par fête	80 €
	Par m ² du métier	0.90 €
Fête des écoles		Gratuit
Cirques :		
Grand		400,00 euros
Moyen		300,00 euros
Petit		50,00 euros
Caution à verser avant installation		500,00 euros
Occupation du domaine public (Voirie) :		
Dans le cadre de travaux : par m ² / par jour aux conditions suivantes : - minimum de perception de 20 euros - maximum d'encaissement de 4 mois/an/chantier (non cumulable)		1,00 euro
Dans le cadres d'étalages, terrasses ouvertes : par m ² / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)		6,00 euros
Dans le cadre de vérandas, terrasses couvertes : par m ² / par an (avec un minimum de perception de 20 euros)		20,00 euros

Article 10 : Spectacles organisés par la Commission Culturelle Municipale

Tarif A – Couleur bleue :	1,00 euro
Tarif B – Couleur rose :	5,00 euros
Tarif C – Couleur orange :	10,00 euros
Tarif D – Couleur jaune :	12,00 euros
Tarif E – Couleur verte :	15,00 euros
Tarif G – Couleur violette :	20,00 euros

Article 11 : Camping Municipal

Secteur Habitations Légères de Loisirs :

Locations résidences mobiles 4/6 personnes		Modèle 784 avec terrasse	Modèle 734 Confort sans terrasse
La Semaine, 7 nuits - du 1 ^{er} jour à 12 h 00 au 7 ^{ème} jour à 10 h 00	Basse Saison : Du 15 mars au 31 mai Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre	300,00 euros	260,00 euros
	Haute Saison : Du 1 ^{er} juin au 31 août	420,00 euros	370,00 euros
Arrivée à 16 h 00 Départ à 10 h 00	Basse Saison (maximum 4 nuits consécutives) Du 15 mars au 31 mai Du 1 ^{er} septembre au 15 novembre Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour	1 nuit : 45 € 2 nuits : 90 € 3 nuits : 135 € 4 nuits : 180 €	1 nuit : 40 € 2 nuits : 80 € 3 nuits : 120 € 4 nuits : 160 €
	Haute Saison (minimum 2 et maximum 4 nuits consécutives) Du 1 ^{er} juin au 31 août Réservation prise en compte 3 jours avant la date du séjour	2 nuits : 120 € 3 nuits : 180 € 4 nuits : 240 €	2 nuits : 100 € 3 nuits : 150 € 4 nuits : 200 €

- **Arrhes : 30 % du prix du séjour**, versées lors de la réservation. Si la réservation est annulée, les arrhes versées ne seront pas restituées.
- **Le solde du séjour** est payable d'avance lors de la prise de la location.
- **Caution : 150,00 euros**. Elle est versée à l'entrée dans les lieux contre remise d'un reçu. La caution est encaissée. Elle est restituable en fin de séjour.
- **Ménage** : le ménage est à la charge du locataire. Un forfait de **40,00 euros** sera facturé si le nettoyage n'est pas jugé satisfaisant.

Secteur Camping :

CATEGORIE	Tarifs HT en €	Taux de TVA en vigueur	Tarifs TTC en €
Adulte	2,73	10 %	3,00
Enfant jusqu'à 7 ans	1,09	10 %	1,20
Supplément forfaitaire emplacement 12h-16h (départ différé)	4,09	10 %	4,50
Emplacement Caravane + véhicule ou camping-car	4,09	10 %	4,50
Forfait une tente deux personnes	12,18	10 %	13,40
Forfait cyclo (1 tente, 1 personne, 1 vélo)	6,27	10 %	6,90
Electricité	2,27	10 %	2,50
Chien	1,45	10 %	1,60
Garage Mort du 15 mars au 15 novembre (sauf Juin, Juillet, et Août)	1,45	10 %	1,60
Garage Mort de Juin à Août (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés)	4,73	10 %	5,20
Lave-Linge	2,58	20 %	3,10
Location courts de tennis	5,08	20 %	6,10
Draps jetables – Parure 2 places	6,25	20 %	7,50
Draps jetables – Parure 1 place	5,00	20 %	6,00

Article 12 : Services Techniques, Service de l'eau et de l'assainissement

Fourniture de plaque de rue (renouvellement du numéro) :	32.00 € HT
Coût horaire d'intervention des Services Techniques et du Service de l'eau et de l'assainissement pour les travaux :	35.00 € HT /heure
Coût horaire d'intervention de la mini-pelle pour travaux :	40.00 € HT / heure
Coût horaire d'intervention du brise-roches hydraulique pour travaux	70.00 € HT / heure

Service de l'eau

- Prix du m³ d'eau : 0,93 €
- Montant de location des compteurs :
 - Compteur 15 et 20 mm : 24.00 € HT
 - Compteur 30 mm : 53.00 € HT
 - Compteur 40 mm : 61.00 € HT
 - Compteur 60 mm : 67.00 € HT
 - Compteur 80 mm : 73.00 € HT
 - Compteur 100 mm : 79.00 € HT
 - Montant de la taxe forfaitaire de mise en eau : 50,00 € TTC

Service de l'Assainissement

- Taxe d'assainissement : 0,74 € HT par m³ d'eau consommée
- Participation Assainissement Collectif (non assujetti à la TVA)
 - 1 500 € / logement
 - 15 € / m² de surface raccordée pour les bâtiments autres que les logements (locaux commerciaux, artisanaux, industriels, agricoles, de services, professions libérales...)

Article 13 : Panneaux d'informations lumineux

La diffusion d'un message demandée par une commune ou une association extérieure à Saint-Vallier sera facturée 100 euros par émission d'un titre de recette

Article 14 : Menus produits

Tarif photocopie format A4 : 0,35 euros / copie

Tarif photocopie format A3 : 0,60 euros / copie

Article 15 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 16: La présente décision est susceptible d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Vallier, le 11 janvier 2018

Le Maire,

Jacques CHEVAL



Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le 17/01/2019



ID : 026-212603336-20190111-DM190111_01-BF

